



ARR_0017_2026

ARRÊTÉ DE LA PRÉSIDENTE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR SYLVAIN LEREBOURG EN SA QUALITÉ DE RESPONSABLE DU SYSTÈME D'INFORMATION MUTUALISÉ

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-19, L. 2122-20, L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 412-5 à L. 412-7,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°54-2026 du conseil communautaire du 14 avril 2026 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire à la Présidente en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité ;

CONSIDÉRANT l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance ;

CONSIDÉRANT la position occupée par Monsieur Sylvain LEREBOURG en tant que Responsable du système d'information mutualisé,

ARRÊTE

Article 1 : le présent arrêté abroge l'arrêté n°45-2025

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Sylvain LEREBOURG en tant que Responsable du système d'information mutualisé,, sous l'autorité de la Présidente et du Directeur Général des Services pour :
- La signature des devis dans la limite d'un montant de 500 € TTC

Article 3 : La signature par Monsieur Sylvain LEREBOURG des pièces et actes ci-dessus devra être précédée de la formule suivante : « Pour la Présidente et par délégation, Sylvain LEREBOURG, Responsable du système d'information mutualisé ». En outre, les actes administratifs devront comporter dans les visas la mention du présent arrêté portant délégation de signature.

Article 4 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à :

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-200065787-20260417-ARR_0017_2026-AI



- Monsieur le comptable public pour sa parfaite information
- Monsieur Sylvain LEREBOURG, titulaire de la présente délégation

Fait à Pont-Audemer, le 17 avril 2026

La Présidente

A handwritten signature in blue ink that reads 'de Andres'.

Carole DE ANDRES

